

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

SEMINAIRE DE READAPTATION ET TRAVAIL EN EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE			
Code	PAEG1B97ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Emilie BRASSET (emilie.brasset@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Dans cette UE seront abordés:

- l'évolution du concept du handicap
 - les classifications du handicap CIF et PPH et la méthode pour les utiliser.
 - les différents modèles de fonctionnement en équipe pluridisciplinaire
- L'étudiant aura l'occasion via différents média de mettre en pratique l'utilisation de ces classifications.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE séminaire de réadaptation et de travail pluridisciplinaire , l'étudiant sera capable de :

- connaître l'évolution du concept du handicap (C1.1)
- connaître le cadre légal qui régit cette évolution(C1.1)
- connaître et expliquer les différentes classifications internationales telle que la CIF et PPH.(C1.1)
- analyser les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui sous-tendent la restriction de participation d'un individu (C4.1)
- Utiliser et maîtriser les concepts des classifications PPH et CIF (C1.1, C1.2, C1.3)
- Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine à travers des médias différents (C4.1)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :
PAEG1B97ERGA Séminaire de réadaptation et travail en équipe pluridisciplinaire

36 h / 4 C

Contenu

Le programme du Q1 : (12h dispositif prévu en distanciel.)

- l'évolution du concept du handicap
- les classifications du handicap CIF et PPH et la méthode pour les utiliser.

Le programme du Q2(12h théorie et 12h TP en sous groupe)

- les différents modèles de fonctionnement en équipe pluridisciplinaire
- Collaboration interprofessionnelle.
- Mise en pratique via différents média de l'utilisation de ces classifications CIF et PPH.

Démarches d'apprentissage

Q1: cours dispensé en distanciel via la plateforme Connected.

Q2: Théorie + Travaux pratiques en sous-groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité des enseignantes.

Ouvrages de référence

-Fougeyrollas P, La funambule, le fil et la toile, 2011

-OMS, Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé.

-Fougeyrollas P, Modèle du Processus de production du handicap in EMC : Kinésithérapie Médecine physiqueRéadaptation, (Juin 2013)

-Stiker HJ , Sanchez Philippe,Justice pour les personnes handicapées, PUG : Presses Universitaires de Grenoble, 2014

-Stiker HJ, Blans A, Le handicap en images, Eres, 2013

-Stiker HJ, Corps infirmes et sociétés : Essais d'anthropologie historique, Dunod, 2005

Supports

Tous les supports de cours sont sur connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1: Evaluation écrite

Q2: Evaluation orale sur base d'une analyse d'une vignette clinique.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	40	Exo	60	Exm	100

Eve = Évaluation écrite, Exo = Examen oral, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Intervenants :G TERRANA, M DE LOOS, E BRASSET

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).